

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1er mars

Recherche et innovation au service des transitions des filières végétales :

L'Etat donne un coup d'accélérateur à la recherche et à la mise au point de solutions concrètes pour les agriculteurs pour lutter contre les bio-agresseurs et les adventices présents dans les cultures

Trois démarches visant à renouveler l'approche de la protection des cultures ont connu une avancée concrète, le 1er mars au Salon international de l'agriculture. Dans le cadre de France 2030, le Programme de recherche (PEPR) consacrée à la sélection végétale avancée et le Grand défi biocontrôle et biostimulation, ont été officiellement lancés par le Gouvernement, en présence de représentants des filières, des instituts techniques agricoles et d'INRAE. Autre temps fort du jour : la signature de 2 premières lettres d'engagement issues du Plan stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada).

Le Gouvernement est déterminé à accélérer la recherche de solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques de synthèse pour faire face aux situations d'impasse en matière de protection des cultures et ne pas laisser les agriculteurs sans solution. Le 1^{er} mars, au Salon international de l'agriculture, Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l'investissement, se sont réunis pour concrétiser cette mobilisation. Plus de 90 millions d'euros ont été annoncés par l'Etat pour financer de nouveaux dispositifs de recherche et d'innovation en faveur de la transition agro-écologique.

La sélection végétale à l'honneur

Le programme de recherche (PEPR) « Sélection végétale avancée pour faire face au défi climatique et à la transition agroécologique » a été officiellement lancé. La sélection végétale permet de sélectionner des plantes qui résistent mieux aux stress biotiques (insectes ravageurs, champignons, bactéries...) et abiotiques (température, sécheresse, changement environnemental...). Des méthodes de sélection végétale plus précises et surtout plus rapides s'appuyant sur l'édition du génome pourraient permettre de développer de nouvelles variétés répondant aux objectifs de la transition agroécologique : meilleure résistance aux maladies, au stress hydrique, thermique, azoté, meilleure compatibilité avec des cultures associées. Entré dans sa phase opérationnelle depuis septembre dernier, ce PEPR est coordonné par INRAE et subventionné à hauteur de 30 millions d'euros dans le cadre de France 2030. Il vise à coordonner et soutenir à l'échelle nationale l'ensemble des acteurs de la recherche en sélection végétale au service de la transition agroécologique et faire de la France un leader de la recherche dans ce domaine.

Une passerelle entre biocontrôle et biostimulation

Le Grand défi biocontrôle et biostimulation a été officiellement lancé. Doté d'un financement de 42 millions d'euros de France 2030, auxquels s'ajoutent 18 millions d'euros de contribution du secteur privé, son pilotage a été confié à l'Association pour le biocontrôle et la biostimulation pour l'agroécologie (ABBA), regroupant plus de cent acteurs du monde industriel, scientifique, agricole et de la société civile. La création de synergies entre ces différents écosystèmes est au cœur même du Grand défi. Son autre particularité est de dresser une passerelle entre deux disciplines souvent abordées séparément : le biocontrôle qui mise sur les mécanismes naturels et les interactions entre les espèces, et la biostimulation, consistant à renforcer la vigueur globale de la plante à travers sa nutrition.

Le Grand défi s'inscrit dans France 2030, et vise notamment au cours des six prochaines années à :

- accélérer l'innovation française en matière de biocontrôle et de biostimulation,
- pérenniser un collectif d'acteurs publics et privés autour de ces leviers des transitions agricoles,
- inventer de nouveaux modèles d'affaires permettant de déployer l'usage de ces leviers.

Concrétisation des premiers plans d'action du Parsada

Autre temps fort du jour : la signature des deux premières lettres d'engagement du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) en soutien aux projets issus du Plan stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada).

Ce plan vise, au travers de plans d'actions mis en œuvre notamment par les acteurs de la recherche appliquée (les instituts techniques) et de la recherche fondamentale (INRAE en particulier), par filière, à anticiper des impasses potentielles en terme de protection des cultures et à mettre au point des solutions adaptées. 14 plans d'actions ont déjà été validés. L'Etat accompagne financièrement les projets construits en réponse à ces plans d'action et qui visent à développer des alternatives. Un budget exceptionnel est consacré au Parsada avec 146M€ dès 2024.

Les deux premiers projets ciblés, accompagnés directement par le ministère en charge de l'agriculture (DGAL) sont celui que porte Arvalis-Institut du végétal pour les grandes cultures, concernant la gestion des adventices de la famille des graminées, et celui de l'interprofession française des légumes en conserve et surgelés (Unilet), consacré à la lutte contre les adventices de la famille des dicotylédones. Après prise en compte des recommandations du comité scientifique et technique co-présidé par l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et l'INRAE, l'État financera chacun de ces plans dans la limite de 4 millions d'euros. Un projet transversal a également été présenté aux ministres. Piloté par INRAE, il vise à développer de nouvelles solutions de régulation et biocontrôle d'insectes ravageurs pour plusieurs familles de cultures. Ce projet, prometteur, sera candidat à un financement dans le cadre de l'appel à projets lancé par FranceAgriMer le 19 mars prochain.

Pour aller plus loin:

https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-strategique-pour-lanticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des-substances-actives-et

https://www.gouvernement.fr/systemes-agricoles-durables-et-equipements-agricoles-contribuant-a-la-transition-ecologique

Contacts presse

Service de presse de M. Marc FESNEAU et Mme Agnès PANNIER-RUNACHER cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse de Mme Sylvie RETAILLEAU

secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Service presse du Secrétariat général pour l'investissement presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos de France 2030

- ✓ Traduit une double ambition: transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : https://www.gouvernement.fr/france2030 |@SGPI_avenir